

Les Pegc Le Collège



FSU

TRIMESTRIEL n° 46 novembre 2007

N° CPPAP : 1108 S 05219 - N° ISSN : 1290 - 0672

Sommaire

P1 Edito
P2 P3 carrière
P4, 5 éducatif
P6, 7 infos
P8 éducation en danger

(Les PEGC Le Collège

Trimestriel du SNUipp
128 bd Blanqui 75 013 Paris
Dir. de publication : R Maurin
Imprimerie snuipp - prix du n° : 1 euro

Ce bulletin a été réalisé par
Claude Barbe, Danielle Blin, Jean Luc Clisson,
René Maurin et Jean Marc Stéfani

Appels unitaires des fédérations de fonctionnaires et de l'éducation nationale : tous mobilisés le mardi 20 novembre

Services publics en danger et notamment celui de l'éducation
Baisse du pouvoir d'achat
Accroissement de la précarité
Politique fiscale au service des plus riches
Franchises médicales pénalisant les plus défavorisés
Démolition des régimes de retraite ...

Les annonces gouvernementales caractérisées par la mise en cause de la solidarité, des droits collectifs, les attaques contre la fonction publique et les statuts de ses agents, au nom d'une prétendue *refondation*, imposent une riposte massive.

C'est le sens des appels à la grève et aux manifestations lancés par les sept fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC) et par les cinq fédérations de l'éducation nationale (FAEN, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT et UNSA Education) pour le mardi 20 novembre.

La journée du 18 octobre, avec la participation des personnels de l'éducation aux manifestations et aux mouvements de grève décidés localement, a constitué une première étape.

L'enjeu aujourd'hui est de construire un large mouvement social qui puisse rassembler, convaincre sur les conséquences de la mise en œuvre de la politique voulue par le président Sarkozy. Comme le précise l'appel des sept fédérations syndicales de fonctionnaires : « l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction »

Tous en grève

le mardi 20 novembre



Une lettre pétition réclamant d'autres choix, un autre budget, une autre politique pour améliorer le service public d'éducation et la réussite de tous les jeunes est à signer en ligne sur :

www.lettreouverteaupresident.org



Audience au ministère

Une délégation SNUipp du secteur PEGC (Claude Barbe, Danielle Blin, Jean-Luc Clisson et René Maurin) a été reçue le 2 octobre par la direction générale des ressources humaines représentée par deux sous directions, celle de la gestion des carrières et celle des études de gestion prévisionnelle et statutaires. L'audience a porté essentiellement sur le déroulement de carrière des PEGC.

Plusieurs constats ont été préalablement rappelés par la délégation SNUipp :

- L'accès à la classe exceptionnelle connaît encore une situation de blocage ; le délai d'attente dans le 6^o échelon de la hors classe étant, pour la plupart des collègues, de 4 à 5 ans. Il est regrettable que les PEGC aient été exclus en 2007 de l'élargissement de l'accès au plus haut grade de leur carrière, élargissement dont ont bénéficié les autres catégories d'enseignants du second degré. Le maintien du ratio promu – promouvables (28,42%), conjugué à la baisse du nombre de promouvables (conséquence de la mise en extinction des corps PEGC), a conduit à une perte de 578 possibilités de promotion par rapport à l'année 2006, soit une baisse de 27 %.
- L'accès aux indices terminaux de la classe exceptionnelle ne concerne que quelques PEGC. En octobre 2006, selon l'annuaire EPP du ministère, seuls 7 d'entre eux bénéficiaient du 5^o échelon. L'engagement ministériel de 1993 d'« ouvrir des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés et professeurs d'EPS » reste à réaliser.
- L'objectif fixé en 2002 par le ministère de l'Éducation Nationale, lors de la concertation avec les organisations syndicales, de parvenir à l'extinction de la classe normale des PEGC à la rentrée 2004 n'est toujours pas atteint.
- Depuis la publication du décret relatif à la mise en extinction des corps PEGC (23/12/2003), aucune décision n'est intervenue, tant par rapport à la date future d'extinction de ces corps qu'aux mesures d'assimilation dont bénéficieront les PEGC retraités. Actifs et retraités s'interrogent légitimement sur leur devenir.

Ces constats et le rappel de nos revendications ont suscité peu de réponses de la part des représentants du ministère :

- Le taux de promotion à la classe exceptionnelle devrait connaître une augmentation en 2008, pour autant l'engagement n'a pas été formulé.
- Si le constat de l'impossibilité, pour la plupart des PEGC, de parvenir aux indices terminaux semble partagé, aucune proposition n'a été émise quant à la possibilité de modifier cet état de fait (notre demande de réduire le nombre d'échelons de la classe exceptionnelle et la durée de chaque échelon reste une fois encore ignorée).
- Le ministère reconnaît les difficultés quant à l'extinction de la classe normale et envisage d'intervenir de manière « plus efficace » cette année auprès des académies (notamment dans la gestion des avis défavorables).
- L'extinction de la classe normale des PEGC ne peut entraîner des mesures d'assimilation dont auraient bénéficié les PEGC retraités ayant cessé leur activité avec le grade classe normale. Les mesures d'assimilation ne seront possibles que lors de l'extinction des corps PEGC. C'est la réponse donnée par le ministère de la fonction publique et du budget à la requête adressée par le ministère de l'éducation nationale.
- En raison de l'importance de leur effectif, aucune date n'est aujourd'hui retenue pour l'extinction des corps PEGC ; par ailleurs les modalités concernant les éventuelles mesures d'assimilation pour les PEGC retraités ne sont pas définies. Le ministère retient pour l'instant l'hypothèse d'« extinction naturelle » (lorsqu'il n'y aura plus de PEGC) ce qui repousse d'autant les mesures d'assimilation attendues par les PEGC retraités.

En conclusion : une audience peu productive en termes de résultats ; les collègues peuvent néanmoins compter sur la détermination du SNUipp quant au suivi du dossier : carrière des PEGC.

Quelles perspectives de fin de carrière ?

Statistiques établies par le service des pensions (Direction des Affaires Financières, Ministère de l'Éducation Nationale) et qui concernent les 2150 PEGC et les 6739 certifiés partis à la retraite au cours de l'année 2006.

Seuls sont pris en compte, ici, les départs pour ancienneté ou limite d'âge.

PEGC					
Indice	Grade	Age moyen	Taux moyen de pension	Nombre	%
658	hors cl. 6°	59,37	71,36	527	24,51
695	classe ex. 3°	60,13	74,37	1266	59,00
741	classe ex. 4°	60,82	77,42	242	11,26
783	classe ex. 5°	63,67	85,37	5	0,23
Certifiés					
Indice	Grade	Age moyen	Taux moyen de pension	Nombre	%
658	cl. normale 11°	60,51	69,35	1401	20,79
695	hors cl. 5°	60,68	69,09	29	0,43
741	hors cl. 6°	60,66	71,82	1102	16,35
783	hors cl. 7°	60,59	72,78	3405	50,53

Ces données montrent combien l'engagement ministériel de 1993 d'« ouvrir aux PEGC des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » reste à réaliser.

Pour l'année 2006, seuls cinq PEGC ont atteint le 5° échelon de la classe exceptionnelle lors de leur départ en retraite (avec un âge moyen de 63,5 ans !) alors que, dans le même temps, pour cette même année, un certifié sur deux a pu bénéficier de l'indice terminal 783 pour le calcul de sa pension. A noter que ces disparités demeurent, certes dans des termes beaucoup moins importants, pour l'obtention de l'indice 741.

S'il est injuste qu'un certifié sur trois soit écarté, avant le départ en retraite pour ancienneté, de l'accès à la hors classe et donc de ses indices terminaux, il est inacceptable que neuf PEGC sur dix aient l'impossibilité d'atteindre les 4° et 5° échelons de la classe exceptionnelle !

Les revendications du SNUipp concernant le déroulement de carrière des PEGC s'en trouvent renforcées. Nous les avons réaffirmées lors de l'audience accordée par la Direction Générale des Ressources Humaines (MEN) le 2 octobre 2007 :

- **Augmentation conséquente des contingents de promotions à la classe exceptionnelle**
- **Réduction de 5 à 4 du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle par suppression du 2°**
- **Réduction à 3 ans des durées d'échelons de la classe exceptionnelle.**

Mouvement interacadémique des PEGC

(Projet de note de service communiqué par le Ministère - BO à paraître en novembre)

Les PEGC candidats à mutation saisissent leurs vœux sur le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM), accessible par internet à l'adresse « www.education.gouv.fr /iprof-siam ».

Les vœux ne peuvent porter que sur des académies. Le nombre de vœux possible est fixé à cinq.

Lors du mouvement inter-académique de 2007, le taux de satisfaction était de 56% pour 59 demandes et en net recul par rapport à 2006. De plus, les difficultés sont réelles lors de l'affectation dans les académies ; conséquence des suppressions massives de postes, le mouvement intra-académique des PEGC est devenu partout extrêmement réduit.

CALENDRIER

Saisie des demandes sur I-Prof

du 23 novembre au 10 décembre 2007

Envoi par le rectorat de la confirmation de demande de l'agent dans son établissement

à partir du 10 décembre 2007

Retour au rectorat des confirmations signées

18 janvier 2008

Groupe de travail national interacadémique

17 mars 2008

BAREME

Échelon : au 1er septembre 2007

PEGC classe normale

... échelon x 3 points

PEGC hors classe

(... échelon x 3) + 21 points

PEGC classe exceptionnelle

(... échelon x 3) + 33 points

Ancienneté d'affectation :

au 31 août 2008

... années x 3 points

Vœu préférentiel (*) :

... années x 5 points

Traitement prioritaire :

600 points

Situation familiale ou civile :

*Rapprochement de conjoints ou mutation simultanée (**)*

30 points

Enfants à charge

3 points pour un enfant, 6 points pour 2 enfants, 9 points pour 3 enfants ou plus

Années de séparation

10 points pour une année, 15 points pour 2 années, 25 points pour 3 années et plus

Résidence de l'enfant

15 points

(*) **Vœu préférentiel :** Il est nécessaire de demander chaque année la même académie en vœu 1. Bonification non cumulable avec les bonifications familiales.

(**) **La demande de mutation simultanée** permet à deux collègues (enseignants du second degré, CPE ou CO-PSY) d'être affectés dans la même académie en mouvement inter. Les deux collègues doivent formuler des vœux identiques et dans le même ordre.

NB : **MAYOTTE** Les affectations à Mayotte se font désormais par le mouvement inter académique.

Retour sur la « lettre aux éducateurs » : réflexion Spécieux consensus, menaces bien réelles.

Par sa lettre du 4/9/2007 Nicolas Sarkozy a présenté son projet d'école pour les cinq ans à venir. Les destinataires en sont les « éducateurs », c'est-à-dire non seulement les enseignants, mais les acteurs sociaux, les psychologues, les juges, les policiers... les parents.

Le style n'en est pas anodin.

Qualifié ici et là de lyrique, il est surtout très emphatique, parfois pompeux : prédominance du je et du nous fusionnels, multiplication des injonctions *ce que nous devons faire, il faut, il ne faut pas*, des apostrophes *parents, professeurs enseignants...* des anaphores *ce que je souhaite, ce que je souhaite, il faut, il faut*, des redondances *ce que l'enfant a de particulier, ce par quoi se manifeste son individualité*, des hyperboles *quoi de plus grand et de plus beau*, des remarques nostalgiques *je souhaite que nous reconstruisions une école du respect* à relents pétainistes *l'amour du travail bien fait, du beau geste, de la technique accomplie...*

Il présente des maladresses vite grotesques comme *l'aplatissement du monde* pour désigner l'uniformisation culturelle, ou l'exhortation à enseigner la géographie ou la géologie *sur les plages ou dans les montagnes* ; mais ces maladresses sont parfois révélatrices : ainsi l'expression *un de ces quartiers* très stigmatisante.

Il affectionne le vocabulaire de l'affect voire du pathos *justice, inacceptable, amour, respect, aimer, nos enfants*, l'utilisation de catégories philosophiques essentialistes, abstraites et ambiguës *ce qui est bien, ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui est vrai, ce qui est profond...*

Bien au-delà des éducateurs, c'est l'opinion publique tout entière que cette lettre cherche à séduire et à convaincre.

Pour en analyser le contenu il est possible de partir d'un mot coiffé d'une majuscule et répété trois fois, celui de Renaissance. Chacun sait que cette dernière s'est construite en rupture avec une longue période d'obscurantisme moyenâgeux... celui où nous avons tous enseigné !

La Renaissance de Monsieur Sarkozy est un catalogue d'objectifs et de pistes de travail. L'éducateur devra : éveiller la curiosité et l'intelligence, reconnaître la spécificité de chaque enfant, enseigner le respect et la tolérance, ouvrir sa classe sur le monde, les cultures européennes et l'universalisme, développer le corps, le goût des arts, du beau et du bien ; son enseignement devra privilégier l'observation et la représentation sur l'abstrait et la théorie, lutter contre la passivité, dépasser l'opposition manuel/intellectuel, récompenser le mérite et l'effort, sanctionner la faute ; il devra retrouver une cohérence dans la transmission des savoirs entre autre par l'interdisciplinarité. Énumération de lapalissades que les enseignants pourront lire sous deux grilles : soit au mieux une totale méconnaissance de l'école d'aujourd'hui, soit au pire un très grand mépris pour ceux qui la font vivre.

Quant aux parents ils se voient promettre pour leurs enfants un meilleur accueil en maternelle, un encadrement du soir après la classe, l'intégration des handicapés : mesures dont tout le monde se réjouit. Jusqu'à la lecture des moyens, annoncés en toute fin de lettre : des postes d'enseignants moins nombreux, des horaires hebdomadaires allégés pour les élèves.

Une première lecture du texte met en évidence la contradiction totale entre les fins et les moyens.

Qui pourra croire qu'en supprimant des postes, en alourdissant les effectifs des classes, les conditions d'étude vont s'améliorer, les inégalités se résorber ? Comment dans ces conditions constituer les dédoublements et petits groupes pourtant reconnus comme dispositifs efficaces par le ministre de l'éducation nationale ? Qu'advient-il des remplacements ? Comment intégrer des enfants handicapés dans des classes pléthoriques ? La maternelle ne risque-t-elle pas simplement de devenir une variable d'ajustement ?

Qui pourra croire que l'appauvrissement des enseignements, des options et des formations donnera à chacun de meilleures chances de réussite ?

Un décryptage plus exigeant permet de pointer, à travers des modes de pensée récurrents, des menaces réelles pour l'école publique.

Le diagnostic de départ est caricatural. Il ignore les progrès accomplis depuis trente ans malgré la détérioration du contexte social ; il ignore les comparaisons internationales montrant clairement que les systèmes éducatifs les plus performants sont ceux choisissant une scolarisation commune longue, sans filière ni orientation précoce.

La réflexion sur l'échec scolaire, ses causes et ses remèdes est remplacée par l'accablement du collège unique, qui ne respecterait pas les diversités des « dons » (retour de la détermination génétique ?), qui aurait trop favorisé le pédagogique (1968 bouc émissaire ?), qui imposerait un « formatage absurde et universel ». Au nom du respect dû à chaque enfant, un premier tri exclura « ceux qui ne peuvent pas suivre en collège » (avec quelle alternative ?), des filières de formation se profileront (avec quels débouchés pour les plus faibles ?)

La concurrence est affirmée source de qualité : la disparition de la carte scolaire, l'autonomie des établissements doit entraîner une émulation profitable (avec la constitution de ghettos ?)

La laïcité, présentée comme valeur inaliénable, est aussitôt fortement menacée : la religion (mais pas l'athéisme) doit entrer dans l'école, parce que le « spirituel et le sacré accompagnent de toute éternité l'aventure humaine ».

S'appuyant sur les difficultés actuelles de la poursuite de la démocratisation du système éducatif, sur un bon sens populaire supposé, le programme présidentiel cherche à rompre avec l'idéal issu de la Résistance « d'une culture commune du plus haut niveau possible pour tous les élèves » ; il privilégie des critères essentiellement comptables et sa « rénovation » rappelle fâcheusement la rénovation sociale du MEDEF, sous emballage populiste.

Danielle Blin

Accompagnement éducatif : de multiples interrogations

(B.O. n° 28 du 19 juillet 2007)
 Bouffée d'oxygène ou mesure aux effets pervers, le dispositif « *des orphelins de 16 heures* », entre en vigueur dans les collèges de l'éducation prioritaire dès novembre 2007, avant d'être étendue à la rentrée 2008 à tous les collèges puis en 2009 aux écoles et aux lycées.

Présentée comme une réponse à une forte demande des parents de prise en charge de leurs enfants après les cours « *l'aide aux devoirs et aux leçons* » apparaît comme **source de confusions** : l'aide aux élèves devient « *approfondissement du travail de la classe, approfondissement disciplinaire, aide méthodologique* », voire « *moments d'apprentissages différents* ».

Au lieu de constituer un véritable accompagnement à la scolarité des élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages, cette mesure risque de creuser plus encore les inégalités, et cela d'autant que les principaux concernés seront des volontaires - rarement les élèves les plus en difficulté.

Son application soulève de nombreuses questions :

- quelles compétences pédagogiques seront exigées pour assurer ce travail entre tous difficile ?

- comment, techniquement, la mettre en place à raison de deux heures après la classe, hors temps scolaire, quatre jours par semaine, encadrées par des enseignants volontaires (rétribués en HSE), des assistants pédagogiques, des assistants d'éducation ou des intervenants extérieurs ? Et en zone rurale, avec les contraintes des transports scolaires ?

- que dire des masses d'heures supplémentaires qui lui sont consacrées ? (deux millions d'heures, soit 3086 équivalents temps plein, prévues pour 2007-2008). A titre d'exemple, un collège ambition réussite (700 élèves) de Marseille dispose de 2500 HSE...

On peut comprendre la perplexité des collègues qui comparent les deux attributions : nombre d'HSE et dotation horaire globale... Autre situation : un collège de 350 élèves de la région havraise reçoit 1400 HSE, lesquelles, techniquement, ne pourront pas toutes être utilisées.

Précisons que parfois ce dispositif s'ajoute à ceux déjà existants, financés par les conseils généraux ou les communes.

Assistons nous là à une stratégie délibérée de la part du ministère de supprimer des emplois, de donner des HS qui ne seront pas entièrement ventilées et, dans le même temps, de stigmatiser les enseignants « coupables » de ne pas utiliser les moyens octroyés ?

Avec les suppressions massives de postes, ce dispositif fait également planer de lourdes menaces sur les horaires d'enseignement, que le ministère veut réduire. Comment ne pas s'interroger sur le devenir des missions (*chorales, ateliers artistiques...*) faisant partie des enseignements, de certaines disciplines (EPS, technologie, arts plastiques, éducation musicale), de *l'aide au travail personnel* de l'élève en 6° et du moins d'école qui sera finalement proposé aux élèves ?

Autant de questions qui ne manqueront pas d'être posées aux conseils d'administration lors de l'examen de ce dispositif.

Pour une vraie scolarisation des enfants handicapés

38000 élèves handicapés devaient faire leur rentrée en septembre, en application de la loi du 11/2/2005 inscrivant l'obligation de leur scolarisation. Mais près de 12000 n'ont pu être accueillis faute de moyens.

Si la France doit rattraper son retard en matière d'intégration des enfants handicapés, cette dernière a un coût. Le handicap nécessite soins et attentions particuliers. X. Darcos annonçait début août l'ouverture de 200 unités pédagogiques d'intégration dans le second degré et le recrutement de 2700 AVS (assistant(e) de vie scolaire) supplémentaires, alors que les associations chiffreraient les besoins à 10000. Par ailleurs le recrutement des AVS étant très lent, beaucoup de postes n'étaient pas pourvus en début d'année.

Quelques données chiffrées :

16300 AVS à la rentrée 2007 pour 170000 enfants
 13% des élèves ont un enseignant spécialisé
 18% bénéficient d'un matériel pédagogique adapté
 21% sont accompagnés d'un(e) AVS

Il faut rappeler que les AVS, après une très courte formation, ont des CDD d'un an, souvent à temps partiel, rémunérés au SMIC. Les enseignants tenus d'accueillir, souvent déstabilisés, n'ont eux reçu aucune formation.

La réussite de l'intégration repose sur un **partenariat volontaire** entre l'AVS, le ou les professeurs, les parents et médecins de l'enfant. Elle suppose une **concertation régulière** et constructive : les besoins scolaires varient en cours de cycles, imposant parfois des glissements d'une classe à une autre, bousculant l'institution. Elle ne peut s'improviser ou se piloter au pragmatisme.

Elle suppose la reconnaissance des personnels qui la mettent en œuvre, la création d'emplois statutaires pour les AVS, des compléments de dotation horaire pour les établissements d'accueil, des aménagements matériels, un accompagnement éducatif, rééducatif, thérapeutique. A ces conditions, elle devient bénéfique et certainement enrichissante pour chaque partenaire.



Illustration du « travailler plus pour gagner plus », Le Monde, 23/09/07

Le mardi 20 novembre, journée de grève et de manifestations pour la défense du pouvoir d'achat et de l'emploi public

Les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFTD, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.

- Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées » sur une partie des agents de la Fonction publique.
- Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.

Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction.

Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007 (jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique.

Communiqué du 22/10/07

Mouvement TOM 2008 Nouvelle Calédonie- Wallis et Futuna

Le groupe de travail ministériel s'est réuni le vendredi 12 octobre.

12 collègues PEGC avaient fait acte de candidature. 3 d'entre eux ont obtenu satisfaction (2 en maths physique en Nouvelle Calédonie, 1 en technologie à Wallis) . 3 postes vacants de lettres anglais en Nouvelle Calédonie n'ont pas été pourvus faute de candidats.

Carte scolaire : une bombe à retardement

Le bilan de la nouvelle mesure est modéré. Quelque 13500 nouvelles demandes se sont ajoutées aux 34000 des années précédentes, essentiellement pour les entrées en 6° (1/3 des demandes) et 2° (2/3), dans certaines zones urbaines (dans les zones rurales, la dérogation impose souvent un transport plus long ou l'internat). Les taux de satisfaction sont de 77 % pour les collèges et 67 % pour les lycées, soit une augmentation de 10 et 6 points. Les critères essentiels retenus ont été le handicap, les bourses sociales ou au mérite. Ces chiffres sont encore indicatifs, certains rectorats ne pratiquant pas la transparence.

Rappelons que l'objectif affiché de la suppression de la carte scolaire, qui devra être effective en 2010, est d'assurer « la qualité éducative pour tous », d'éviter que les parents soient « assignés à résidence » ; la pratique des passe droit, déjà effective pour 40 % des entrants en 6° à Paris, le constat « d'une proximité inverse de la mixité », justifie pour le ministre de l'éducation la mise en place de la « liberté de choix » des établissements. Promesse avait été faite, par ailleurs, qu'il n'y aurait pas de redéploiements de moyens, que les établissements qui perdraient des élèves ne se verraient pas amputés de leurs ressources durant les 3 ans à venir.

Si l'on examine les effets sur le terrain, la conclusion est toute autre.

L'équilibre des établissements est remis en cause. Le seul collège ZEP d'Agen perd 40 élèves en 6°, à Sens le pourcentage d'élèves hors secteur augmente de 30 %, en Haute Vienne un établissement Ambition Réussite enregistre 48 départs pour 2 demandes d'entrée. A Créteil, les dérogations pour l'entrée en 6° croissent de 72 %, celles pour la 2° quadruplent. Les collèges difficiles perdent leurs meilleurs éléments, le phénomène de ségrégation s'aggrave.

Les effectifs de classe des établissements recruteurs sont pléthoriques (30 au collège, 35 au lycée) L'ouverture de divisions y est parfois nécessaire, sans abondement de moyens (heures supplémentaires ? Réserves départementales ?).

La promesse du non redéploiement n'est pas tenue : le collège Mallarmé de Paris perdant 37 élèves se voit retirer 20 heures de cours et connaît une fermeture de classe.

Enfin la liberté des parents reste très problématique quand ils n'ont même plus la certitude de pouvoir inscrire leur enfant dans... leur secteur, comme à Montreuil, où le lycée a refusé une dizaine d'élèves pourtant géographiquement rattachés.

Si la carte scolaire, datant de 1963, connaît des insuffisances et des dysfonctionnements, ce n'est pas sa suppression qui assurera la mixité sociale. Une première remise en cause au début des années 1980 avait d'ailleurs plus créé que résolu de problèmes. Son redécoupage, l'abondement substantiel de moyens pour les établissements défavorisés, permettraient d'éviter une école à plusieurs vitesses, de favoriser la démocratisation du système éducatif.

A l'opposé des choix actuels.



Retraites : quand Fillon repasse les plats. . .

Au cours des dernières semaines, le premier ministre et son ministre du travail ont affirmé que la durée de cotisation pour un taux plein serait portée de 40 à 41 ans entre 2009 et 2012. Ces annonces réduisent à néant l'intérêt du rendez-vous de 2008 prévu par la loi, puisque, l'essentiel étant déjà décidé, la négociation est sans objet.

Les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites montrent que les réformes de 1993 et 2003, dont le principal fondement était d'allonger la durée de cotisation par des pénalisations et incitations financières, n'ont pas modifié les comportements de départ en retraite des assurés : **le gouvernement n'tient aucun compte !**

Dans le secteur privé, l'âge moyen de départ a même diminué, notamment sous l'effet des mesures prises pour les carrières longues, dont le succès témoigne des aspirations profondes des salariés.

Une récente étude de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse montre que « les assurés en majorité attendent la retraite avec impatience », et que de nombreux facteurs interviennent dans la décision de prendre sa retraite.

Seule une minorité de salariés est encore en emploi à l'âge de la retraite, les employeurs n'ont pas changé dans leur politique d'exclure les seniors de l'emploi. L'impact des contraintes familiales, de la fatigue au travail, de la santé est superbement ignoré.

La question de la pénibilité n'est pas réellement prise au sérieux et le « travailler plus pour gagner plus » risque bien d'aggraver encore les choses.

Ce déni de la réalité commence à provoquer un sentiment de colère chez les salariés. Ne pas traiter au fond les aspirations sociales, les questions du travail et de l'emploi, ni celles du financement, revient à avouer que **l'objectif n'est pas tant l'allongement de durée de cotisation que la baisse des pensions.** Le gouvernement doit alors assumer devant l'opinion cette position.

Le premier ministre vient donc d'envoyer un signal clair à la société française : pour assurer ses vieux jours, mieux vaut être riche, avoir un patrimoine et un travail gratifiant et bien rémunéré que de faire confiance aux régimes par répartition. En entretenant le catastrophisme (l'Etat « en faille »), le premier ministre alimente le pessimisme et prend la responsabilité de provoquer de nouveaux départs anticipés. Non sans une certaine démagogie, il prétend se soucier des petites retraites, alors que les réformes Balladur et Fillon sont de véritables machines à fabriquer des petites retraites, pénalisant les carrières courtes, le chômage et la précarité. Les femmes en sont les premières victimes.

La FSU estime que la démocratie exige un véritable débat public sur les retraites à la fois sur le bilan de la réforme et sur les mesures à prendre ; elle confirme sa proposition aux autres organisations syndicales d'une initiative publique là-dessus. Elle fera tout pour construire les initiatives les plus larges sur cette question.

D'autres choix sont possibles !

Heures supplémentaires : qui croit gagner ... perd !

Au constat partagé par tous que le pouvoir d'achat des enseignants est notoirement insuffisant, le gouvernement répond par la formule magique : « *travailler plus pour gagner plus* ».

Qu'en est-il exactement ?

D'une part, les heures supplémentaires rémunérées ne peuvent être effectuées par toutes les catégories de personnels : CPE, documentalistes et Co Psy ne peuvent y prétendre ; (rappelons que le statut des PEGC ne fait pas mention de l'obligation de les assurer, intervient uniquement le volontariat).

D'autre part, leur attribution est laissée au libre arbitre du chef d'établissement.

Il faut tout d'abord souligner que les heures supplémentaires ne constituent pas la bonne réponse à une éventuelle amélioration du pouvoir d'achat. En effet, à l'exception de la première heure, qui est majorée, les heures supplémentaires même défiscalisées (+ 13.76 % par rapport à une heure supplémentaire classique) sont moins bien rémunérées que des heures normales. Pour arriver à un taux de 125% (équivalent au taux pratiqué dans le privé), il faudrait augmenter les taux de base de 90 % (base de calcul : certifié au 8° échelon).

En outre, la question du financement est posée. Le ministère prévoit, pour l'an prochain, la transformation de 4200 équivalents temps plein en heures supplémentaires année. Avec pour conséquence une baisse des recrutements et de nouvelles dégradations des conditions d'enseignement : effectifs de classe en hausse, temps de travail alourdi.

Alors, ensemble, disons non aux heures supplémentaires et revendiquons la revalorisation du point d'indice, la reconstruction des grilles indiciaires (intégration des hors classe et classe exceptionnelle à la classe normale), la révision de l'ensemble de la carrière en 11 échelons ; seules mesures qui permettront à tous la progression du pouvoir d'achat.

Claude s'en va ... en retraite !



Membre du secteur PEGC collège depuis 1996 tout en conjuguant ses responsabilités de secrétaire académique à Besançon, Claude Barbe a assumé ses fonctions nationales avec convictions et dynamisme.

Cofondateur du bulletin national « les PEGC, le collège », il a animé avec brio le comité de rédaction du journal. Actif défenseur des revendications des PEGC, Claude a défendu avec détermination le déroulement de carrière des PEGC face au ministère durant toutes ces années.

Claude « le référent PEGC », conservera bien sûr des attaches avec le secteur collège et les ...PEGC.

Bonne retraite à Claude !

Le secteur collège



Actuellement, chaque année :

- 400 000 élèves (64 %) obtiennent un bac, deux sur trois poursuivent dans l'enseignement supérieur
- 150 000 obtiennent un diplôme de type CAP ou BEP
- 150 000 élèves sortent encore du système éducatif sans aucun diplôme ou qualification reconnue

**Pour la réussite de tous, il faut aller plus loin.
Pour que l'école réponde mieux aux besoins des élèves,
il faut lui en donner les moyens : enseignants,
personnels de santé, sociaux, de vie scolaire, d'administration...**

Les suppressions massives de postes annoncées par le gouvernement

(11 200 non-renouvellement des départs à la retraite), c'est encore moins de classes, de sections, d'options et d'aide aux élèves en difficulté.

Déjà, les dégradations se sont accumulées, avec des conséquences pour tous les élèves

- Classes de plus en plus chargées, suppressions de dédoublements, de travaux en groupes...
- Baisse importante de la scolarisation des 2/3 ans en maternelle
- Remplacements de moins en moins assurés.
- Réduction des options dans les collèges et lycées.

Dans les écoles maternelles et élémentaires

En cinq ans, 4 101 enseignants de plus pour 184 901 élèves supplémentaires, soit en moyenne seulement 1 création pour 45 élèves ! En cinq ans, chute à 23 % seulement du taux de scolarisation des deux/trois ans

Dans les collèges et les lycées

En cinq ans, 21 235 enseignants de moins pour 188 220 élèves de moins, soit en moyenne 1 suppression pour 8 élèves !

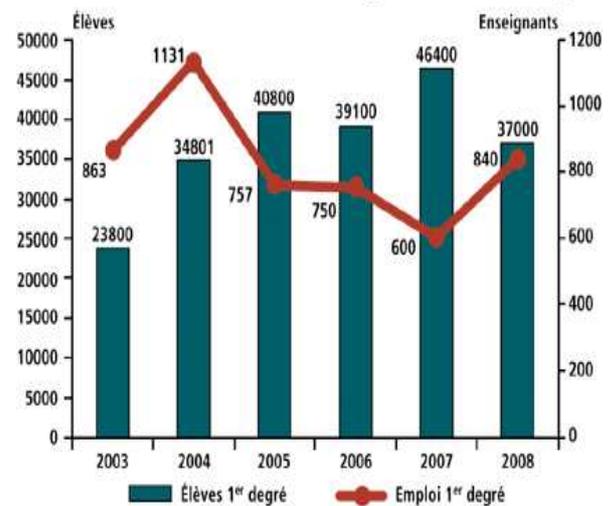
Les personnels administratifs

En cinq ans, déjà, près de 2 000 postes administratifs avaient déjà été supprimés. C'est encore 1 000 suppressions que prévoit le gouvernement pour 2008 !

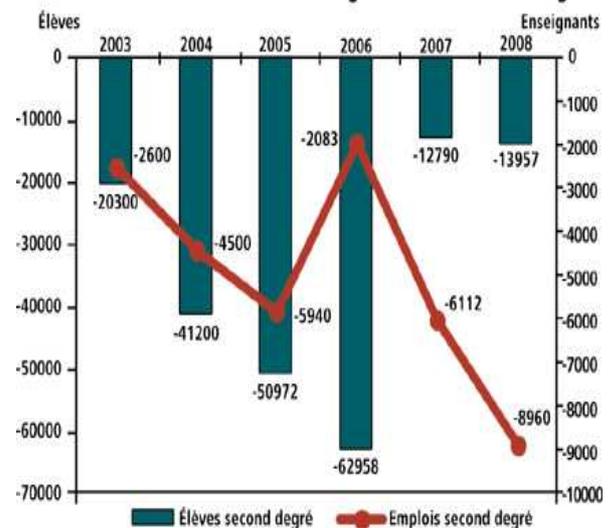
Chômage, précarité... c'est ça l'avenir ?

Moins de postes aux concours de recrutement, cela contribue à assombrir l'avenir de nombreux étudiants. Des milliers d'emplois supprimés, cela signifie aussi des milliers de personnels non titulaires au chômage et toujours plus de précarité avec des recrutements de vacataires, de contractuels ou d'emplois « aidés » (EVS) à durée de plus en plus courte.

Évolution des effectifs élèves et enseignants dans le 1^{er} degré



Évolution des effectifs élèves et enseignants dans le second degré



Bulletin d'adhésion 2007/2008

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC



Je soussigné(e)

.....

Souhaite adhérer au SNUipp

Signature :

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

.....Téléphone.....

Collège d'exercice.....

.....Département.....

Bulletin à retourner à votre responsable académique (liste ci-dessus) ou à secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris